

# les carnets de **PARENTEL**



*La place du  
parent absent*

N°2 - OCTOBRE 1996

## Les Carnets de Parentel - 2 -

---

### SOMMAIRE

<b>Éditorial</b>	
On se lance...! <i>Daniel COUM</i>	2
<b>Association</b>	
Contribution à une réflexion sur la spécificité de l'aide psychologique par téléphone <i>Etienne RABOUIN</i>	4
<b>Théma</b>	
Comment être parent quand il n'y a plus d'enfant <i>Monique QUERE, psychologue et écoutante à Parentel</i>	12
Quelle est la famille de l'enfant placé? <i>Hervé TIGREAT, psychologue</i>	18
<b>Parole donnée à ...</b>	
La prévention des mauvais traitements à partir d'un service d'aide psychologique par téléphone (Suite). <i>Dr. J. E. TESONE médecin directeur de SOS familles en péril</i>	25
<b>Du côté des livres</b>	30
<b>Annonces</b>	31

---

Nous remercions vivement :  
**Les librairies La Procure**  
**Mul' 29**

pour leur contribution à la parution de cette publication.

## On se lance...!

Au moment de poser cet acte, pas anodin du tout, d'éditer ce deuxième numéro des Carnets, me vient cette question, pas anodine non plus et qui, à y regarder de plus près, finirait bien par donner le vertige si l'on se risquait à y consacrer trop de temps.

Cette question, l'on pourrait la formuler le plus simplement du monde ainsi : mais qu'est-ce qu'on fiche là ?

Qu'est-ce qu'on f... là, c'est à dire ici, à cette place précisément et pas à une autre ? Mais également : qu'est-ce que c'est que cet acte-là que nous posons dans cette infinitude de possibilités d'agir qui se propose à nous ? Pourquoi cette revue, cette ligne téléphonique pour les parents, ce congrès ?

Et, finalement, pourquoi un enfant ?

Car il ne nous est pas indifférent de constater que ce questionnement puisse être professionnel autant que parental.

« Comment en sommes-nous arrivés là » s'interroge cette mère, dépitée par les agirs intempestifs de son fils qui, devenu adolescent, contrecarre son désir.

Car telle est en fait la question : d'où nous vient ce que nous agissons ?

Il appartient bien sur à chacun de faire cette démarche qui lui permettra de (re)trouver le chemin labyrinthique du ou des sens pour lui des formes que prend son existence.

Encore faut-il accepter que, ce qui échoue, dans ces histoires de relation, c'est d'avoir la pleine conscience a priori du moteur de son propre désir.

« Je ne voulais pas de ça, rajoutait cette mère, j'ai pourtant tout fait pour éviter ça et voilà comment il répond. On dirait qu'il fait cela par méchanceté, pour m'embêter ! ».

Aldo Naouri<sup>1</sup> nous le rappelait : avoir un enfant, c'est se lancer, c'est à dire prendre un risque, ce à quoi ne prépare pas les données nouvelles d'une conception maîtrisée par la contraception.

A l'idée d'enfant « si je veux, quand je veux » s'est rajoutée celle de « l'enfant que je veux », rêve auquel les progrès de la bioéthique laissent songer qu'il pourrait prendre corps.

Sans doute en va-t-il pour l'éducation comme pour la conception et d'aucuns à la suite de Freud, l'ont rappelé : on a beau faire pour le mieux, l'enfant résiste à satisfaire pleinement ses parents.

Que cela ne soit pas une raison pour faire n'importe quoi avec un enfant ! Mais force est de constater que ceux qui souffrent à leur enfant sont aussi souvent ceux qui ont été, enfant, l'objet d'un désir unique, aussi bien intentionné soit-il !

Lançons-nous donc, dans la conscience claire que ce qui nous anime reste pour une part hors de portée de la conscience. Tout au plus pouvons-nous, après-coup, nous interroger et, en ouvrant le débat, tenter d'ouvrir ce petit espace de liberté à l'intérieur duquel la possibilité d'un choix se dessine.

Voilà ce que pourrait être une revue qui, sur le thème de la parentalité, ouvre ses pages au débat, à la parole de l'un et de l'autre sur la difficulté d'être parent, sur la difficulté d'aider les parents.

D. COUM

Conférence publique

**Etre enfant  
de parents séparés...**

avec

**Irène THERY**  
Sociologue

Vendredi 22 Novembre  
20H30  
Salle des conférences de la Mairie à BREST

Entrée : 30 F

<sup>1</sup> ALDO NAOURI. Être parent pour ses enfants. Actes du 1<sup>er</sup> Congrès, à paraître.

### Contribution à une réflexion sur la spécificité de l'aide psychologique par téléphone\*

#### Avertissement

Il n'y a pas de séparation entre pratique et théorie : l'un alimente l'autre et réciproquement.

Les points développés concernent une pratique qui un moment a fait énigme, nécessitant une réflexion, une pensée et une mise en forme pour nous permettre de continuer notre travail d'écoute.

Ils peuvent concerner de plus ou moins près ceux qui sont confrontés, dans leur pratique quotidienne, aux questions que suppose tout travail de soutien.

A chacun d'estimer si cette approche contribue ou non à l'avancée de ses propres réflexions.

\* \*  
\*

Notre pratique de deux années d'écoute nous conduit à approfondir notre approche de ce type de soutien psychologique dans lequel information et conseil sont intégrés.

Nous rappellerons tout d'abord la prise en compte nécessaire de deux données :

- chaque appel est singulier et non réductible à un modèle sociologique risquant d'aboutir à une catégorisation normative et au refus d'entendre. Ceci n'empêche en rien le repérage « d'effets de parole » entre quelqu'un qui appelle et quelqu'un qui écoute.

- les professionnels que nous sommes de formations et d'itinéraires divers et variés (psychologues, assistantes sociales, éducateurs...) sont d'abord des sujets qui écoutent : tout essai de théorisation passe par ce point de subjectivité en s'enrichissant de la spécificité des uns et des autres, et des apports de leurs analyses complémentaires.

Au téléphone, nous avons choisi de ne pas nommer nos formations respectives ; un parent qui appelle Parentel n'appelle pas un psychothérapeute ou une assistante sociale...

\* Texte écrit pour le rapport d'activité de Parentel de 1991.

Le contraire procéderait d'un autre choix : créer un inter-service avec les spécificités des uns et des autres, et des heures de permanences correspondantes.

Nous avons décidé de limiter le morcellement des demandes en nommant le service proposé de la façon la plus ouverte : chacun met dans le mot « Parentel » ce qu'il imagine.

Le travail d'écoute passe par une l'interrogation d'une représentation : celle d'une place de parent toujours en définition..

Cette position subjective n'est pas incompatible avec la transmission d'une information lorsque la demande s'arrête à une question précise ou à un conseil lorsqu'il s'agit de créer un mouvement, reprendre pied dans une réalité sociale, retrouver un appui à partir d'une parole extérieure... reprendre l'initiative.

Tout ceci nécessite de notre part une bonne connaissance renouvelée des structures départementales des relais possibles proposés aux parents et un travail de coordination développé avec les professionnels.

Nous ne nous plaçons pas pour autant comme technicien d'un message à transmettre, qu'il soit norme sociale, modèle éducatif ou savoir psychologique. Notre position d'écoute est par nécessité différente.

A partir de ceci, nous avons voulu préciser certains points :

- a) *Pour tout parent, l'ouverture possible d'une réflexion nouvelle.*
- b) *Un espace de parole disponible lorsque, parallèlement un travail thérapeutique ou éducatif est en cours : sens et enjeux.*
- c) *La prise en compte des situations avec évocation de passage à l'acte : violence familiale, inceste, suicide, etc...*
- d) *Étude de quelques déterminants spécifiques à ce type de soutien.*

#### A- UNE ECOUTE PSYCHOLOGIQUE COMME LIEU D'UNE PREMIERE ELABORATION

Nous avons défini l'an dernier l'écoute psychologique par téléphone comme « l'essai de rendre possible une parole qui ne se formule pas ailleurs ou reste sans effet ».

Cet espace d'élaboration à la disposition de chaque parent du département, largement utilisé, nous confirme dans cette idée.

PARENTEL, est essentiellement le moyen de reprendre pied en adressant sa parole à quelqu'un, retrouver ainsi une partie solide et structurée de soi-même quand les repères défilent : lorsqu'un enfant, par son comportement et ses interrogations vient ébranler des certitudes éducatives, des images d'enfants et de parents idéaux, questionner les places des uns et des autres, ou réveiller un passé douloureux.

Si cette approche de définition concerne le plus grand nombre d'appels, le conseil, l'information et l'orientation sont souvent venus aider l'élaboration en cours : *intention non encore formulée cherchant confirmation pour ne pas s'éteindre... Ou au contraire, attente d'une question venant déstabiliser un édifice construit sur des bases fausses, qu'un enfant par sa parole ou son comportement est déjà venu ébranler.*

Il s'agit alors, d'accompagner ce questionnement et de trouver les relais possibles pour un travail différent lorsqu'il est nécessaire.

#### **B- UN ESPACE DE PAROLE DISPONIBLE LORSQUE PARALLELEMENT UN TRAVAIL THERAPEUTIQUE OU EDUCATIF EST EN COURS : SENS ET ENJEUX.**

Entendre l'expression d'une bouffée d'angoisse ou d'une explosion agressive chez un parent peut permettre une décompression nécessaire entre deux rendez-vous avec un professionnel et éviter un passage à l'acte éventuel.

C'est l'analyse que nous avons portée sur différents appels qui parfois se sont répétés.

Nous gardons à l'esprit le risque d'une expression « immédiate et gratuite » qui permettrait de faire l'économie d'une parole qui, ailleurs, s'inscrit dans un contrat (dire à PARENTEL ce que l'on n'ose pas dire à quelqu'un d'autre).

*Notre place, là encore, est celle d'un relais : entendre, faire dire, pour permettre ou non de retrouver un lien défait ou pour en faire le deuil et non pour le remplacer.*

#### **C- PRISE EN COMPTE DES SITUATIONS FAMILIALES AVEC EVOCATION DE PASSAGE A L'ACTE (VIOLENCE FAMILIALE, INCESTE, SUICIDE...)**

Ce sont plus précisément les évocations de situations de violence familiale ou d'inceste qui nous ont conduits à interroger la place de l'écouter et les repères de nos pratiques.

Nous avons commencé à développer ce point notre document 1990 et, dans les actes du Colloque National sur « l'enfance maltraitée ».

Nous rappellerons d'abord quelques éléments de ces réflexions qui sont actuellement confirmés par notre expérience de l'écoute.

*... Un parent « maltraitant » se désigne rarement comme tel. Il s'agit d'une définition générale donnée par d'autres pour parler d'un danger particulier concernant un enfant.*

*Il s'agit le plus souvent d'actes en lien avec la répétition fantasmatique d'une histoire qui fait aussi souffrance chez les parents.*

*... L'interdit social ne peut intervenir que lorsque l'acte existe déjà, reconnu par quelqu'un d'autre comme dangereux pour un enfant. C'est ensuite un tiers qui vient après enquête, suppléer ou se substituer à ce qui est jugé défaillant dans une responsabilité parentale.*

*L'intérêt essentiel de PARENTEL est de reconnaître dans l'initiative même de l'appel et quelque soit la situation : une personne à une place de parent.*

Cette place singulière, fondamentalement différente pour le père ou pour la mère, ne va pas de « soi ». Une fois reconnu puis interrogé comme demande, l'appel peut devenir levier utile pour modifier la représentation d'une situation et en changer le cours.

Notre travail s'appuie délibérément sur une représentation verbale et non sur une observation visuelle.

Par conséquent un nom propre évoqué ou un élément matériel décrit ne prend sens que dans l'exposé d'une pensée sans permettre d'emblée la *séparation de l'imaginaire et de la réalité.*

C'est précisément cette possible séparation qui peut faire ouverture : interroger, trouver d'autres repères, préciser un cadre, donner des informations, rappeler si nécessaire la loi, clarifier une intention.

Cette élaboration ne peut inclure une vérification illusoire cherchant à extraire une « vérité pure ». Par exemple : un nom évoqué est-il vrai, ou est-ce une identité imaginée pour la circonstance?

Pour que ce travail sur la représentation soit possible et produise des effets, il est indispensable qu'il soit clairement différencié d'une intervention dans la réalité.

Faute de quoi cet espace de parole ne serait plus libre, mais soumis à contrôle... donc inutilisable et inopérant.

Afin de conserver un rôle effectif de soutien et de prévention complémentaire, PARENTEL doit, par nécessité technique, maintenir une position différente des autres fonctions sociales, sans s'y substituer ni les annuler : assistance sociale, système judiciaire, éducation, etc...

**C'est à ce prix que les relais souhaités, à l'initiative des parents eux-mêmes pourront se développer.**

Dans le même sens, tenter de faire une catégorie statistique des appels qui évoquent plus ou moins précisément des situations de passage à l'acte (parents maltraitants ou non, incestueux ou non etc...) serait une tentative d'objectivation.

A ce titre, elle serait, pour un écouter, l'expression d'un processus défensif visant à mettre à distance ce qui, dans un énoncé particulier, dérange, révolte ou angoisse... et resterait de toute façon aléatoire.

C'est précisément de cette seule place d'écouter -la nôtre- que nous pouvons interroger rigoureusement le cadre d'une relation d'aide psychologique (ponctuelle et sans contrat) lorsque nous recevons un appel avec évocation de passage à l'acte.

D'une question ouverte sans butée à l'imaginaire de l'écouter : « qu'est-ce qu'il ou elle va faire ? (dans une réalité inconnue)... Que faire pour l'arrêter ? » : questions à laquelle il est impossible de répondre.

*Il convient de passer à la seule question sur laquelle nous avons prise :*

*« ...Comment répondre à ce qui vient d'être entendu ? »*

Ce décentrage nécessaire renvoie donc l'écouter :

1) A l'interrogation de sa propre position subjective : qu'a-t-il (elle) entendu(e) ou refusé(e) d'entendre... Qu'est-ce qui dérange, séduit, amène une banalisation...

2) A une éthique professionnelle, seul guide de sa réponse, qui ne peut être réglée une fois pour toute mais remise en jeu à chaque appel.

La prise en compte de ces situations évoquées comme « extrêmes », « exceptionnelles » ou « délicates » nous amènent ainsi, non à constituer une série de « cas limites » mais à travailler en continu l'éthique d'une écoute qui concerne l'ensemble d'une pratique.

La façon de traiter les appels évoquant des passages à l'acte (réels ou fantasmés) n'est pas fondamentalement différente de ce qui concerne les autres appels. Dans tous les cas, il s'agit d'*OUVRIR* ou de *MAINTENIR* un espace d'élaboration à l'initiative d'un parent.

Une question pourtant demeure : *COMMENT ?*

**a) Comment ouvrir :**

Lorsque parfois il n'y a ni plainte ni souffrance évoquée mais exposition progressive du plaisir de la situation ? (qui peut provoquer souffrance ou effets pathologiques ailleurs)

Dans ces appels l'écouter(e) a confusément d'abord, plus précisément ensuite, le sentiment de devenir non pas quelqu'un à qui l'on adresse une demande mais un objet pour une jouissance, (comme le regard de l'autre pour l'exhibitionniste).

Ici, l'ouverture (potentielle) ne peut passer paradoxalement que par une fermeture de notre part pour tenter de provoquer un effet de rupture du rapport qui cherche à s'établir.

Il est nécessaire d'affirmer de façon très nette notre cadre et notre refus d'accepter cette position d'objet.

Nous nous garderons bien de mettre là, le couvercle de l'évidence : c'est en effet ici que la difficulté commence, lorsqu'il s'agit de faire référence, non à une morale, (le bien ou le mal) mais à une éthique (ce n'est pas la place que nous avons choisi).

C'est pourtant de cette seule référence qu'il peut y avoir effet de rupture du processus en renvoyant l'appelant à la question de son rapport à la loi pour... peut-être plus tard... basculer vers une demande.

Dans le cadre spécifique de PARENTIEL tout autre position prise, quelque soit le contenu, le ton, la durée et la précision d'une explication moralisante ne pourrait avoir pour effet que d'alimenter le processus...

**b) Comment maintenir :**

Un espace d'élaboration lorsque, quelque soit l'acte de transgression évoqué, il y a expression d'une plainte, d'une souffrance ou d'une demande. *Comment éviter le passage à l'acte ou l'arrêter ?*

Il s'agit alors de faire référence à la loi, en évitant la position d'une écoute de complaisance tout en maintenant un travail progressif d'élaboration qui conduise à trouver avec le parent, les moyens d'empêcher la continuité du processus (séparation momentanée - recours à un tiers de l'entourage proche, ou membre de la famille souvent inconsciemment mis à l'écart, etc...).

C'est ce travail qui peut permettre de *passer d'une plainte anonyme à une demande d'aide puis à une démarche « à découvert » :*

- Rencontre avec un psychologue, psychiatre, ou psychanalyste.
- Aide éducative, administrative ou judiciaire.
- Tout autre soutien qui s'invente au fil de l'appel.

*Notre rôle ici, dépasse largement le conseil éducatif : il s'agit d'accompagner la modification nécessaire d'une situation aux effets pathologiques et le déséquilibre que cela provoque.*

Ceci prend nécessairement beaucoup de temps et passe de notre part par la suggestion renouvelée des ré-appels.

Ces suggestions sont jugées d'autant moins persécutrices et menaçantes qu'elles laissent le parent maître de son initiative.

*Le groupe de parents est un autre soutien possible intermédiaire entre la relation d'aide par téléphone et l'inscription nominative dans une demande adressée à une institution.*

Nous devons préciser que le développement des points A et B est une illustration schématique : dans les faits, il y a rarement une séparation aussi divisée des appels avec évocation de transgression. Il s'agit de *tendances* plus ou moins marquées d'un côté ou de l'autre.

Les situations familiales avec évocation de « passage à l'acte » ont eu pour toute l'équipe et parfois l'Association, un effet de butée autant dans la pratique que dans la théorie : quelque chose qui dérange faute d'en décrypter l'énoncé.

*« Quelle position prendre ? »*

Nous avons tenté de répondre à cette question avec la conscience aiguë qu'une question en amène une autre dans la continuité d'un mouvement.

Nous formulons celles, aujourd'hui mises à jour :

*Comment passer d'une plainte à un symptôme ?*

*Où commence la demande ?*

*Comment définir cet « écoutant professionnel » à qui l'on s'adresse qui ne se réfère, ni du psychologue ni de l'éducateur, ni de l'assistant(e) social(e)... Mais traverse ces différents secteurs professionnels ?*

#### **D- ETUDE DE QUELQUES DETERMINANTS SPECIFIQUES A UNE AIDE PSYCHOLOGIQUE PAR TELEPHONE**

Dans tous les cas, cette rencontre sans visage, sans suite convenu, est un dispositif récent de l'aide psychologique qui rend nécessaire une réflexion sur les déterminants qui opèrent.

De plus le soutien psychologique par le téléphone utilise à PARENTEL, délibérément trois autres termes :

*LA PROXIMITÉ - LA GRATUITE - L'ANONYMAT*

*LA PROXIMITÉ* se rapproche de l'immédiat et de l'instantané : seul le temps de la composition du numéro et la sonnerie sépare le geste de l'appelant de la réponse de l'écoutant : *il n'y a pas de rendez-vous à prendre.*

*LA GRATUITE* : le service de PARENTEL est un choix de l'Association et s'annonce comme tel : le « prix à payer » de la rencontre par téléphone ne suscite aucune réaction particulière (donc interrogeable) rien ne le différencie d'une autre communication utilitaire. Ce sont des unités ou « impulsions » qui décident du coût : plus c'est long plus c'est cher. C'est également ce qui permet de passer de cette première élaboration à une autre demande.

La notion de distance disparaît en grande partie du fait de l'existence des trois numéros de téléphone : le prix est le même que l'on soit près ou loin du central téléphonique.

*L'ANONYMAT* : celui de chaque parent est respecté.

Aucun geste, expression de visage et du corps ne suggère, ne confirme ou ne rappelle une attitude : on peut parler sans être connu.

Ces trois particularités rendent l'aide psychologique par le téléphone très différente d'autres formes de soutien.

La parole et l'écoute sont ici définies dans un cadre sans murs, sans visage, sans attente de rendez-vous, sans déplacement d'un lieu à l'autre, sans paiement d'un acte.

Tous ces éléments dans d'autres structures, instituent la rencontre et rendent nécessaire l'élaboration et la mise en place de démarches préalables du demandeurs ou de son entourage. (Inscription éventuelle, prise de rendez-vous, distance à parcourir, paiement, intervention d'un tiers, etc....)

Ailleurs, ces différents préalables, vécus comme infranchissables par certains ou permettant au contraire de prendre une distance, conduisent progressivement à parler de ce qui avène la rencontre, ce quelque chose d'indicible que l'on ne comprend pas :

- Le comportement insupportable d'un enfant.
- Le danger physique ou moral imminent.
- Les problèmes de sommeil.
- L'échec scolaire.
- Et du reste ... combien important.

PARENTEL, depuis son ouverture a choisi le téléphone pour se désigner comme « service de proximité utilisable à la libre initiative de tout parent au plus près de ses préoccupations. »

De ce fait, en faisant diligence à la voix, le téléphone vient matériellement réduire l'espace de transition et peut rapprocher imaginativement celui (celle) qui appelle de celui (celle) qui écoute. Ceci, peut parfois conduire à une expression beaucoup plus directe de l'angoisse et de différentes émotions.

Les défenses institutionnelles sont ainsi déplacées et réduites, autant pour l'appelant... que pour l'écoutant.

Le soutien consiste alors à trouver avec le parent, la distance suffisante pour qu'une pensée s'élabore :

**CETTE MISE A DISTANCE DE L'IMMÉDIAT** (qui rend possible, lorsqu'elle est nécessaire, la construction d'une autre démarche adressable de visu) **EST L'UN DES ASPECTS PARTICULIÈREMENT IMPORTANT DE L'AIDE PSYCHOLOGIQUE PAR TÉLÉPHONE.**

Etienne RABOUIN, Coordinateur de Parentel jusqu'en 1994

## Comment être parent quand il n'y a plus d'enfant?<sup>1</sup>

Il n'est pas toujours facile d'être parent quelque soit l'âge de l'enfant dont il est question. Mais il est un âge où les choses semblent plus difficiles, c'est celui de l'adolescence.

Peut-être parce que comme le disait l'intervenant précédent, l'adolescence de l'enfant devient pour le parent un des temps où tout revient à la mémoire, où l'on assiste à un réveil de l'histoire. Peut-être aussi parce qu'à cette période critique, il est question de séparation, de perte inéluctable d'un enfant et que sans enfant il n'est pas de parent, a priori.

C'est cette question de comment continuer à être mère ou à être père que nous posent ces parents d'adolescents. Comment continuer à exister par rapport à lui, sans lui ou à côté de lui, sans y perdre notre identité ou tout au moins le statut qu'il nous a donné ? En effet, si ce sont deux êtres qui font un enfant, celui-ci par sa naissance les transforme en parents à vie, leur donne une reconnaissance et un statut social.

Dès lors, la question pourrait se formuler ainsi : « comment être parent quand il n'y a plus d'enfant ? »

Mais de quel enfant s'agit-il ? De l'enfant réel, imaginaire ou symbolique ? Du même coup, on pourrait se demander de quel parent il est question. De quel parle-t-on ?

Il n'est pas question d'objectiver ici pas plus que dans notre travail à l'écoute, ce qu'il pourrait en être de l'absence ou de la présence comme qualité parentale à développer ni comme risque à courir. En effet, on peut dire selon le cas qu'il est bon qu'un parent soit présent, et qu'il est bon aussi qu'il soit absent, tout comme on peut être amené à avancer le contraire.

<sup>1</sup> Cf. Actes du 1<sup>er</sup> Congrès sur la parentalité, *Parents présents, parents absents*, à paraître.

Ce n'est bien souvent qu'une question d'alternance qu'il appartient au parent et à son adolescent de savoir mettre en jeu, en mots et pas uniquement en acte.

Ce dont nous parlent les parents, c'est, de multiples façons, de cet enfant perdu. A travers les difficultés de la vie quotidienne, ils nous disent comment se met en scène l'absence ou la perte de leur enfant, comment ça leur échappe et combien ils se sentent perdus.

Tier, ils avaient à faire à un petit enfant mignon, charmant, qu'ils pouvaient prendre sur les genoux, qui les satisfaisaient tant, les remplissaient tant. Aujourd'hui, ils se retrouvent face à un inconnu qui les effraie, les empêche de vivre, les dépossède.

La découverte de ce changement, de cette perte est souvent brutale et difficile à vivre.

Nombre de parents nous disent leur déconvenue, à la découverte des changements corporels de leur enfant, changements dont ils semblent prendre conscience en les nommant, et qui font de leur petit enfant un adulte en puissance, capable de procréer à leur égal.

Ainsi cette mère, qui nous appelle pour demander un renseignement au sujet de sa fille âgée de 15 ans. En faisant le ménage, elle a vu sur son bureau la correspondance de sa fille avec sa meilleure amie et elle n'a pas pu s'empêcher de lire. « Là, nous dit-elle, j'ai découvert des choses que j'ai du mal à imaginer ».

Est-ce que ce sont les choses qui sont difficilement imaginables ou n'est-ce pas plutôt leur instigateur ? Car d'emblée cette mère parle de la petite fille d'hier, incapable de tels actes. L'image que cette mère avait de son enfant se trouve confrontée à une autre image, insoupçonnée jusqu'alors. Madame prend brusquement conscience que sa fille n'est plus une petite fille, qu'elle n'est plus une enfant, mais une adulte dans son corps et qui affirme s'essayer à des comportements d'adultes.

En effet, les faits racontés dans les échanges de lettres sont relatifs aux relations sexuelles pour l'une et à des épisodes d'alcoolisations pour l'autre, lors de sorties autorisées par la mère.

**Mettre en jeu  
et en mots  
l'alternance  
des moments  
de présence et  
d'absence,  
c'est prévenir  
leur mise acte.**

**Il est bon  
qu'un parent  
soit présent. Il  
est bon aussi  
qu'un parent  
soit absent.  
Et récipro-  
quement...!**



*« Depuis que j'ai lu ça, je ne vis plus »* nous dit-elle. Et c'est la vérité du côté parental, telle qu'elle nous est donnée bien souvent à entendre. **Pour le parent, ce changement est une question de vie ou plutôt, tel qu'ils l'expriment, de non vie.**

Il n'est pas rare que les parents nous disent alors en quoi ils ont l'impression d'y perdre la vie quand ils nous décrivent spontanément ce qui faisait leur vie jusqu'alors avec cet enfant toujours imaginé, mais bien différent de ce qu'ils découvrent aujourd'hui.

**Quand le sens de la vie du parent tient à la présence de l'enfant, se séparer de l'enfant c'est risquer de perdre la vie.**

Reprenant pied peu à peu, cette mère convient que ces faits ne revêtent pas une réalité qui serait corroborée par d'autres faits. Elle a été effrayée de découvrir que sa fille pouvait lui devenir une inconnue. Elle était en train de lui échapper et cela lui était difficilement supportable.

Ayant perdu l'enfant qui était en sa fille elle ne voulait pas maintenant perdre l'adolescente qu'elle devenait pour elle. Cette mère exprime alors le souhait de pouvoir discuter de tout cela avec sa fille redevenant par là même une mère d'adolescente à part entière.

Si dans ce cas il semblait possible à cette mère de reprendre les choses avec sa fille, il existe aussi parfois des situations où les données du côté de l'adolescent n'offrent plus de prise à leurs parents. C'est en particulier le cas de ces **sorties prolongées au delà de la limite autorisée, de ces fugues répétées qui apparaissent souvent pour l'adolescent, comme des tentatives de séparation, des recherches d'identité différenciée.**

C'est par exemple ce dont fait état cette mère d'un adolescent de bientôt 18 ans qui est interne toute la semaine du fait de ses études. Sa mère se plaint que quand il rentre le vendredi soir pour le week-end, à peine a-t-il déposé son sac dans le couloir qu'il ressort prestement pour retrouver ses copains ne revenant pas avant le dimanche matin. Il rentre alors pour aller se coucher et ne se relève qu'en fin d'après-midi, le temps de refaire son sac pour repartir au lycée.

Cette mère exprime son désarroi devant cette situation qu'elle ne supporte plus. Son fils apparaît, disparaît quand bon lui semble et elle ne sait plus que faire ou que dire

pour retrouver une place auprès de lui autre que celle d'un *yoyn ballotté* au désir de son enfant.

Elle n'a souvent qu'une envie c'est de fermer la porte à ce fils qui ne semble plus avoir besoin d'elle, mais elle ne peut s'y résoudre car elle aurait trop peur de le perdre définitivement et elle, elle a tellement besoin de lui.

C'est bien là qu'est le problème. Cette femme a déjà perdu son mari il y a deux ans et elle ne voudrait pas maintenant perdre son fils unique.

Elle a naturellement accepté qu'il parte en pension mais ne peut comprendre qu'il la fuit à ce point. Elle ne reconnaît plus son fils et ne se reconnaît plus en lui. Alors comment concevoir une place à distance avec ce qui échappe ?

A partir de ces constats d'absence physique de son fils et de l'évocation douloureuse de son conjoint décédé, Madame peut faire des liens qui lui permettent de ne plus ressentir ces mises en actes de l'absence de son fils comme des passages à l'acte à son encontre mais comme **des tentatives de séparation de sa part.**

Certes pour elle, la vie semble s'être arrêtée avec le décès brutal de son mari et c'est comme si c'était arrêté dans le même temps la perception qu'elle avait de son fils, qui a continué à grandir sans elle.

Ce fils apparaît, disparaît, un peu comme cela se passe dans le jeu de la bobine décrit par Freud, à ceci près que la mère semble subir le jeu dont le fils garde la maîtrise.

Cette mère alors n'est plus maître du jeu. Ce n'est plus elle qui peut en établir les règles et dire à son enfant *« c'est comme ça et pas autrement »* comme elle le faisait quand il était encore son petit garçon. Abandonnant sa toute-puissance parentale, elle se soumet non sans s'en plaindre à la toute puissance qu'exerce son fils à son encontre.

Sa plainte, elle vient la déverser à notre oreille et peut être parce qu'elle se sent écoutée, elle peut sortir de ses lamentations pour retrouver une place de mère responsable. Elle redevient mère non plus d'un enfant, mais **d'un adolescent qui ne peut pour se construire rester seul maître des règles du jeu.**

**Comment concevoir une place à distance avec ce qui échappe ?**

**Le passage à l'acte que constitue l'appel d'un parent à PARENTEL, par l'écoute qu'il suscite peut rendre possible une élaboration mentale, permettant de passer à autre chose.**

C'est par exemple ce qu'il a permis à cette mère d'une adolescente de 18 ans en situation d'apprentissage. Cette fille, par une scolarité difficile jusqu'alors avait su garder sa mère à ses côtés. Or, dans le cadre de ces études, elle devait faire un stage de coiffure loin du domicile de ses parents.

Cette mère depuis le début du stage ne vivait plus et voulait aller sur le lieu du stage pour voir sa fille, continuer à être à ses côtés. Il y avait là quelque chose de physique dans les émotions qui la débordait et elle téléphonait pour ne pas faire irruption dans le salon de coiffure.

Cette mère avait besoin d'éléments pour redonner consistance à sa fille, car elle ne pouvait se contenter d'imaginer ce qui se passait pour elle, loin d'elle.

Se déplacer pour aller voir aurait empêché la séparation qui était pourtant effective dans la réalité. Paradoxalement à la fierté qu'elle retirait de savoir sa fille enfin indépendante, cette mère avait besoin de lui redonner une existence pour mieux pouvoir la soutenir comme elle l'avait toujours fait. Cette séparation physique bien qu'acceptée dans l'absolu, lui était difficile et douloureuse.

Evoquer sa fille au téléphone, en parler, lui a sans doute permis de redonner corps à cette fille, de symboliser l'absence. Il devenait possible d'envisager une distanciation, de créer un espace transitionnel permettant d'amorcer une séparation.

L'appel a permis que sa fille puisse continuer d'exister pour elle. Indépendamment d'éléments dans la réalité, elle pouvait se contenter d'en parler, de l'imaginer, sans la perdre pour autant.

Bien souvent les parents arrivent à nous dire que même absent physiquement, leur « enfant-adolescent » est tellement présent dans leur tête, qu'ils ne peuvent s'en séparer. Comment pourrait-il alors lui, séparer d'eux ? C'est pourtant là qu'il est capital de pouvoir le rendre absent, mais cela ne semble possible que s'il devient présent autrement.

**L'espace transitionnel que crée l'appel téléphonique permet d'amorcer une séparation.**

C'est ce que nous essayons de rendre possible dans notre travail d'écoute à PARENTEL, en transformant par une élaboration mentale, le passage à l'acte qu'est l'appel téléphonique en autre chose, par la mise en jeu du réel, de l'imaginaire et du symbolique.

En conclusion je dirais qu'être parent d'adolescent c'est quitter l'enfance, accepter de ne plus avoir d'enfant tout en gardant un statut de parents, dans une **individuation réciproque et une maîtrise partagée.**

Monique QUERE  
Psychologue et écoutante

VIENT DE PARAÎTRE

**Parents présents, parents absents!  
Quels enjeux pour l'enfant et la famille?**

**Actes  
du 1er Congrès sur la parentalité**

à Brest 6 et 7 Juin 1996

avec les contributions de :

Pr. LAZARTIGES (Médecin-chef de pédopsychiatrie, Brest), G. CHARRIER (Sociologue, Brest), B. PORCHERET (Psychanalyste, Nantes), A. LOUIS-PECHA (juriste, Brest), J.C. QUENTEL (Pr. de psychologie, Rennes), A. BOUREGBA (Psychanalyste, Paris), Pr. DELAGE (Médecin-chef de psychiatrie, Toulon), A. NAOURI (pédiatre, Paris) et de nombreux professionnels de la santé et du secteur médical, social et éducatif.

A commander à Parentel

## Quelle est la famille de l'enfant placé ?\*

De cette question on pourrait se débarrasser en disant que la famille de l'enfant c'est ce que la loi désigne comme tel : La famille de l'enfant, c'est le monsieur et la dame qui l'ont reconnu comme leur enfant, que ce soit ou non dans le cadre d'un mariage. En effet tout enfant a fait l'objet d'une décision de reconnaissance, même si les parents n'en ont pas toujours conscience. Même une femme mariée peut accoucher sous X, c'est donc déjà un choix que de ne pas le demander. Le plus souvent la décision a été implicite. Le ou les parents revendiquent haut et fort leur position de parent de cet enfant-là, ce qui ne veut pas dire qu'ils l'assumeront bien, et c'est là que pour nous les problèmes commencent.

### Quelle est en effet la famille qui compte pour l'enfant ?

Celle que la loi désigne, ou bien celle qui s'occupe de lui au jour le jour ? Celle à laquelle il appartient légalement, mais qui ne peut ou ne veut s'occuper de lui, ou bien sa famille d'accueil ? Il me semble que tel est bien là notre débat d'aujourd'hui.

Selon Jeanine Noël, psychiatre qui travaille depuis les années cinquante avec les cas sociaux, il y a plusieurs axes à la parentalité : l'axe juridique, l'axe biologique, et l'axe narcissique et du désir. « C'est à travers ces trois axes que se constituent, dans la vie courante et quand les parents et enfants vivent ensemble, des liens qui s'appellent les liens de parentalité et de filiation ». Qui sont donc les « vrais » parents quand ces trois axes sont disjointés par la force des choses, comme dans les situations dont nous nous occupons ?

### Est-ce que la famille qui compte ce sont les parents que l'on dit « biologiques » ?

Je préfère avec Françoise Dolto appeler les « *parents de naissance* ». En effet je constate que les enfants comprennent immédiatement ce terme alors qu'ils ne comprennent pas le terme « *biologique* » sans une explication. Ces parents de naissance peuvent être inconnus, et n'avoir de réalité que dans les fantasmes de leur enfant et de ceux qui s'en occupent. Il semble, d'après les exemples que j'en ai vu, que ce soit le cas des enfants adoptés jeunes. Rares seraient ceux d'entre eux qui vont jusqu'au bout des démarches qu'ils peuvent faire pour retrouver leurs parents de naissance, et exceptionnels ceux qui établiraient avec eux des relations suivies. Si cela est vrai tout se passe comme si pour les enfants adoptés très jeunes les parents de naissance

n'avaient qu'un statut de fantasme ? Mais cette situation est relativement rare, et ce n'est pas ce dont nous avons à nous occuper.

### Est-ce que les parents qui comptent ce sont les parents que désigne la loi ?

Vous savez que lorsque quelqu'un reconnaît un enfant qui n'est pas de lui, notamment par le mariage, cela peut correspondre à une réelle adoption psychologique, mais aussi que ce n'est malheureusement pas toujours le cas. Certains enfants se sont ainsi vus affublés de « *parents-météores* » dont le seul impact a été de leur faire perdre un nom auquel ils s'étaient identifiés, celui de leur mère et de leur grand-père maternel, pour devoir en investir un autre, sans être investis par le porteur de ce nom (2), et sans pouvoir se débarrasser de cette fiction.

### La famille qui compte c'est celle qui élève l'enfant !

Ne pourrait-on pas dire plutôt que la famille qui compte c'est celle qui élève l'enfant, celle qui s'occupe au jour le jour de son bien-être, de sa santé, de sa sécurité, celle qui reçoit ses chagrins et ses angoisses, celle qui lui ouvre les yeux sur le monde, qui lui montre comment grandir, celle qui lui apprend par son exemple comment être une personne responsable et en lien avec les autres ?

Devant divers exemples que j'ai observés en PFS, devant le dévouement et l'abnégation des familles d'accueil, devant leur fidélité dans la durée aux engagements moraux qu'elles estimaient avoir souscrit, en dépit de graves difficultés, et devant les résultats éducatifs inespérés auxquels elles sont parfois parvenues, devant la demande des enfants, surtout quand ils sont petits, d'être inclus dans la famille de Assistante Maternelle, on pourrait éprouver la tentation de dire que la famille qui compte pour l'enfant placé, notamment lorsque le placement dure très longtemps, c'est la famille d'accueil. Pourtant il n'est absolument pas possible de penser de cette façon, pour différentes raisons qui montrent à l'évidence que le placement familial le meilleur n'est en aucune façon équivalent à une « *vraie* » famille, c'est-à-dire à une famille où les trois axes mentionnés plus haut coïncident, où l'enfant vivrait avec ses parents selon la chair et selon la loi.

Il me faut commencer par écarter quelques risques d'ambiguïté : quand je dis que le placement familial le meilleur n'est pas équivalent à une vraie famille, je ne veux pas dire que « *le meilleur des placements n'est pas meilleur que la pire des familles* ». Cette thèse n'a à mes yeux qu'un seul mérite, c'est qu'elle évite de réfléchir.

Je n'oublie pas que lorsque SPITZ a mis en lumière les troubles graves causés par la rupture des liens établis entre une mère et son enfant il a noté que ces conséquences ne s'observaient que dans les cas où la mère n'était pas remplacée par un substitut adéquat, c'est-à-dire une autre personne acceptant d'assumer avec l'enfant une relation de type maternel et compétente pour le faire, ce qui heureusement n'est pas difficile à trouver si on le cherche.

\* Communication prononcée à la journée d'étude du 14 mai 1996 à l'initiative du PFN Don Bosco.  
 † Jeanine NOËL, Contribution aux journées d'étude du GRAPE, les 6 et 7 juin 1986, P. 89.

Et on oublie trop souvent qu'il a aussi noté que quand la relation que l'enfant avait avec sa mère était trop pauvre ou insatisfaisante, la séparation ne provoquait pas de troubles supplémentaires, et à peu près n'importe quel substitut valait mieux que la mère.

Mais confier à un enfant une assistante maternelle n'est pas lui donner une autre mère et même dans les cas où le substitut est plus satisfaisant que la maman, il ne lui est pas équivalent.

### Un point d'histoire

Pendant des siècles les enfants abandonnés ont été placés chez des nourrices, et on s'est très tôt aperçu que les enfants réagissaient mal aux déplacements qu'on leur faisait subir. Les hôpitaux qui étaient chargés de s'en occuper ont constaté dès 1760<sup>2</sup> qu'ils supportaient mal d'être arrachés à la nourrice qui les avait pris en charge durant leur petite enfance. Ceux qui avaient subi ce déplacement pour revenir à l'hôpital recevoir une formation et être mis en apprentissage, comme cela est resté trop longtemps la règle, apprenaient mal et donnaient au mieux de médiocres ouvriers non qualifiés, au pire des marginaux, tandis que ceux qui restaient, à la demande de leurs nourrices, dans les familles qui les avaient accueillis, s'inséraient de manière en général satisfaisante dans les communautés villageoises de celles-ci.

Cette formule a donc été privilégiée, au moins dans certains endroits, durant le XIX<sup>e</sup> et une grande partie du XX<sup>e</sup> siècle. On a pu légitimement parler dans ces cas-là de « quasi-adoptions », à une période où l'adoption légale n'existait guère ou pas du tout, et où il n'y avait guère d'alternative.

### Et aujourd'hui...

Par contre aujourd'hui où l'adoption existe on a pu comparer scientifiquement<sup>3</sup> les effets de l'adoption et ceux du placement lorsque toutes les conditions sont identiques par ailleurs : enfants abandonnés dès la naissance, les uns adoptés, les autres placés dans une seule famille jusqu'à leur majorité, dans des familles par ailleurs comparables sous les aspects socio-économiques et culturels, et sans que des particularités de l'enfant aient pu conduire au choix d'une solution plutôt que de l'autre.

<sup>2</sup> MAURICE CAPILLI, *Internat et internement sous l'ancien régime. contribution à l'histoire de l'éducation spéciale*. Publications du CTNERIH, 4 tomes, Paris.

<sup>3</sup> M. DUMAYE, M.C. CHIVOT, *Effet d'un type d'environnement (la famille d'accueil) sur le développement des enfants*, in *L'enfant placé, actualité de la recherche française et internationale*, actes du colloque international, Paris, 31 mai - 1er juin 1989, Publications du CTNERIH, P.U.F., 1989, 350 p (pp. 133-138).

Ni les uns ni les autres n'ont développé significativement plus de troubles du comportement que la moyenne, par contre les enfants placés présentent des difficultés sérieuses dans tout ce qui est apprentissages scolaires et accès aux savoirs, tandis que les enfants adoptés réussissent normalement à l'école, et obtiennent des résultats égaux à ceux des autres enfants de leur milieu adoptif dans les épreuves standardisées d'intelligence.

Cela rejoint diverses observations, les unes très anciennes et plutôt empiriques, les autres récentes et présentant toutes les conditions de rigueur scientifiques<sup>4</sup> : si les changements de placements favorisent les troubles du comportement de tous ordres, leur stabilité est au contraire un élément très favorable. Par contre même le plus stable des placements familiaux ne permet pas un développement optimal dans tous les domaines, notamment intellectuel, au contraire d'une adoption, ou du maintien dans sa propre famille<sup>5</sup> pour autant qu'il est possible.

### Pour quelle raison en est-il ainsi ?

Il est probable qu'il y a plusieurs raisons qui concourent. L'une d'entre elles est que l'enfant placé à l'ASE se vit comme celui dont les parents n'ont pas été capables de l'élever, ou pire, comme celui qu'ils n'ont pas voulu élever. Il choisit souvent inconsciemment de refuser de s'affronter à la souffrance en évitant de réfléchir. Souvent aussi il choisit inconsciemment de rester fidèle à ses parents en ne réussissant pas mieux qu'eux. Il en est de même d'ailleurs pour ceux qui sont placés dans les foyers.

Malgré tout, en dépit de ses limites, un « bon » placement vaut quand même nettement mieux pour l'enfant, pour son autonomie et son bonheur présent et futur, qu'une famille dont le fonctionnement est trop carenciel ou trop chaotique.

### Quelle est donc la famille de l'enfant placé ?

On ne peut donc confondre adoption et famille d'accueil, et on en revient à notre question initiale : quelle est la famille qui compte pour l'enfant placé ? Force est de constater que ce n'est pas réellement la famille d'accueil. Malgré tout son dévouement et sa compétence et même quand la famille de naissance est totalement absente elle ne lui fournit pas un substitut pleinement efficace, contrairement à la famille adoptive.

Cela se traduit de différentes façons, dont la plus frappante est l'impact assez extraordinaire des parents de l'enfant sur celui-ci, qui montre qu'ils restent les personnes dont il dépend et par rapport au désir desquelles il se réfère. Il est d'expérience

<sup>4</sup> Notamment la grande enquête commandée et éditée vers 1988 par le Ministère de la solidarité, de la santé et de la protection sociale : *L'enfant Placé, de l'Assistance publique à l'Aide Sociale à l'enfance*, réalisée par Michel CORBILLON, Jean-Pascal ASSAILLY et Michel DUMAYE.

<sup>5</sup> DUMAREL Annick, *Analyse des effets différentiels du milieu sur le développement intellectuel et social : étude de la descendance de femmes d'origine sociale défavorisée*, in *Psychiatrie de l'enfant* XXV, 2, 1982, pp. 319 à 368.

quotidienne que dès qu'ils le veulent les parents peuvent déstabiliser le placement qui semblait jusque là le plus stable et le plus solide, et que s'ils n'en veulent vraiment pas aucun placement familial ne pourra tenir.

Tandis que le placement a de grandes chances de bien se passer si les parents sont profondément en accord, ce qui n'est pas impossible mais qui demande un grand travail d'accompagnement. Cela veut dire bien entendu que tant que le lien de parenté n'est pas rompu par une décision de justice il est impossible de faire comme si l'enfant n'avait plus de parents, quels que soient leurs comportements.

Il nous faut donc constater les différences fondamentales entre une famille et un placement nourricier : un enfant « appartient » à sa famille, non d'abord parce qu'il en a envie, mais parce que son père et sa mère, qui l'ont reconnu comme leur, ont autorité sur lui sans délégation d'aucune sorte. Ils décident pour lui souverainement, sans avoir de comptes à rendre à personne (dans les limites des lois en vigueur). Ils lui ont donné un prénom et leur nom. Il est « de » cette famille-là, quoi qu'il fasse, et quoi qu'eux-mêmes feroient, sauf s'ils posent explicitement un acte d'abandon.

En quelque sorte et pour prendre une comparaison familière à ceux d'entre vous qui travaillent dans la fonction publique, l'enfant est « titulaire » de cette famille-là et non « vacataire ». Certains jours cette situation est pesante pour les adolescents, mais elle est profondément sécurisante pour les enfants, qui savent qu'ils peuvent investir sans risque dans la relation, puisque rien, ni hêrèse de leur part, ni décision imprévisible d'une lointaine administration, ou d'un juge, ou d'un parent, ne viendra les séparer de ceux qu'ils investissent et qui se « reconnaissent » en eux.

#### La famille d'accueil n'est pas LA famille de l'enfant placé !

Une famille c'est un « corps » auquel vous appartenez et qui fait corps avec vous dans toutes les circonstances. Une famille comme chacun sait, ça se réunit à toutes les grandes occasions de la vie, et au minimum aux mariages et aux enterrements, ce qui montre bien que c'est « à la vie, à la mort ». Une famille on a des droits sur elle, on en hérite. On porte son nom, qui permet aux autres de vous reconnaître. C'est une lignée dans laquelle on s'inscrit, un arbre généalogique où l'on a sa place.

Alors que l'enfant placé à l'ASE dépend d'une autorité extérieure, que ce soit dans une famille d'accueil ou dans un foyer. L'assistante maternelle a reçu une délégation, une petite fraction de l'autorité parentale. Et cette fraction n'a le plus souvent même pas été accordée par les parents de l'enfant. C'est une fraction prise sur celle qui a été enlevée à ceux-ci. Donc à la question « qui est-ce qui me commande ? », question fondamentale puisque être un enfant c'est être quelqu'un qui n'a pas autorité sur soi-même, celui qui est placé ne peut en général que répondre : « ni mes parents, ni la personne qui s'occupe de moi au jour le jour ». L'assistante maternelle est inscrite dans une hiérarchie, ce que traduit entre autres le salaire qu'elle percevait. Elle exerce une profession, elle doit rendre compte de ce qu'elle fait, et c'est ce qui lui permet de prendre le recul nécessaire.

Il y a encore un autre point qui différencie la situation de l'enfant placé de celle des autres enfants : si l'assistante maternelle a reçu du service une délégation d'autorité, ce n'est pas le cas de son mari ou compagnon, même s'il a signé un « contrat de placement ».

C'est ce qui entraîne que tout ce qu'il fera auprès de l'enfant sera fait sous le contrôle et par délégation de l'assistante maternelle. Cela peut paraître choquant, on peut vouloir le minimiser, mais la structure de la situation est celle-là. C'est ce que j'ai été amené à observer en PFS : en cas de conflits entre Assistante Maternelle et l'enfant placé, et Dieu sait qu'il y en a, en dernière analyse et dès que la situation devenait tendue, c'était au service de placement de jouer le rôle de tiers.

C'est le service qui a confié l'enfant, c'est lui qui éventuellement pourra le déplacer. Et lorsque des Assistante Maternelle ont perdu leur mari, par décès ou par divorce, la situation de l'enfant placé n'a pas fondamentalement changé, pas plus que lorsque de grands enfants sont partis de la maison, ou lorsque Assistante Maternelle a eu un nouvel enfant ou refait sa vie avec un autre homme. Le milieu où l'enfant placé vivait s'est modifié et il lui a fallu s'adapter, il a éprouvé du chagrin ou de la joie, mais le noyau de sa relation est resté stable. Cela n'a pas semble-t-il une grande importance, à la condition que Assistante Maternelle travaille en bonne collaboration avec le service qui lui a confié l'enfant.

Dans ces conditions que reste-t-il à l'homme avec qui Assistante Maternelle fait sa vie ? À quoi sert-il ? Loin de moi l'idée qu'il n'ait pas d'importance, mais il n'a, en ce qui concerne l'enfant placé, que l'importance que Assistante Maternelle lui donne, ce qui peut être beaucoup, ou peu, suivant les cas. Il peut montrer au jeune par son exemple ce qu'est un homme digne de ce nom et responsable, et ce qu'est une relation homme-femme enrichissante, où l'on se parle, où les conflits sont abordés et surmontés, où les plaisirs sont partagés, où l'on a des projets communs, projets dont peut faire partie l'accueil d'un enfant étranger à la famille. Comme dans toutes les familles il a pour première tâche de rendre sa femme heureuse, pour qu'elle ne soit pas tentée de le demander à ses enfants, ou à ceux qu'on lui a confiés, ce qui leur permettra de se détacher d'elle et leur donnera envie d'aller en faire autant chacun de son côté.

Je ne pense d'ailleurs pas que les choses se présentent différemment si c'est le mari qui est agréé comme « assistant maternel ». On ne dit d'ailleurs pas « assistant paternel », et c'est tout à fait justifié parce que le sexe ne fait rien à l'affaire : la « famille d'accueil » est en effet l'assistante de la famille de l'enfant dans sa tâche éducative et non sa remplaçante.

#### À quoi sert alors une Famille d'Accueil ?

Toutes ces réflexions étant faites, dont certaines pourraient paraître bien pessimistes ou manquer des nuances que le temps ne nous permet pas d'apporter, à quoi bon des familles d'accueil ?

Je suis personnellement à fond pour cette formule de placements, que je considère comme irremplaçable, lorsque les parents d'un enfant ne peuvent pas s'en occuper. Je sais qu'en agissant ainsi on ne lui donne pas une famille, la famille il l'a déjà. Et s'il n'en a plus il faut lui en donner une par l'adoption, ou si c'est impossible il faudra se résigner à l'idée qu'il n'en aura pas.

Mais la place d'un enfant, et d'abord celle d'un enfant petit, n'est pas dans une collectivité, sauf pour une période limitée au mieux à quelques mois.

Un enfant ne peut se construire que dans une relation stable et continue avec un très petit nombre de personnes adultes, et cela est d'autant plus vrai qu'il est jeune, et il ne faut pas non plus qu'il y ait trop d'autres enfants. C'est pourquoi rien, en dehors de sa propre famille, de naissance ou d'adoption, ne vaut pour moi une bonne famille d'accueil.

Mais pour préciser le genre de travail professionnel que j'en attends, au risque de choquer j'appellerais volontiers celle-ci une « *éducatrice à domicile* ». Voilà pourquoi je trouve inappropriées des expressions comme « *père d'accueil* » ou « *mère d'accueil* », et pourquoi même si le fait que les enfants placés cherchent à dire « *maman* » ou « *papa* » à l'Assistante Maternelle ou à son homme ne me gêne pas, je regrette qu'on les y encourage. Voilà pourquoi je n'aime pas qu'on parle de « *famille naturelle* », comme si toutes les familles n'étaient pas le fruit de la volonté des hommes, alors que l'expression « *famille d'accueil* » me plaît.

Compte tenu des difficultés de sa tâche, je ne conçois pas qu'une Assistante Maternelle puisse se passer du soutien et du contrôle du service qui lui a confié un enfant. En effet elle est soumise à de multiples pressions, de la part de celui-ci comme de sa famille, et c'est bien un domaine où la bonne volonté et les réflexes ordinaires ne suffisent pas, où il ne suffit pas d'avoir réussi dans son travail de mère auprès de ses propres enfants. Mais c'est un autre sujet que celui dont nous avons à traiter.

Hervé TIGREAT  
Psychologue au Foyer Départemental  
de l'Enfance

#### « Appel à contribution »

Vous souhaitez partager avec d'autres vos expériences, vos réflexions, vos projets... sur le thème de la parentalité ?  
C'est possible par Les Carnets !  
Contactez le Comité de Rédaction !

## Réflexions sur la prévention des mauvais traitements à enfants à partir d'un service d'aide psychologique par téléphone.

Dr J. E. TESONIE

*Communication faite au VII<sup>e</sup> Congrès International sur la prévention de l'Enfance Maltraitée les 25-29 Septembre 1988 à Rio de Janeiro BRÉSIL, et reproduite ici avec l'aimable autorisation de l'auteur.*

Ce dialogue a eu lieu un moi ou deux avant l'accouchement d'un garçon.

Au moment de l'accouchement, elle a beaucoup parlé de sa mère, de la violence qu'elle avait elle-même subie lorsque sa mère la frappait violemment et l'enfermait dans la cave.

Lorsque sa mère a été hospitalisée en hôpital psychiatrique, Eurydice avait 6 ans et a été par la suite élevée par une tante et par son père. Celui-ci a aussi été violent à son égard.

Mais, ce qui l'avait le plus angoissée étant enfant, n'avait pas été la violence de son père, mais surtout son regard, vécu comme abusif : « *il avait un regard inquietant, plein de désir, étrange* », se plaignait Eurydice.

Le thème du regard sera un thème récurrent tout au long des appels.

Eurydice craint le regard, le jugement des gens. Elles se sent vite envahie et surveillée par ses voisins. Parlant de sa mère, elle avait dit : « *ce ne sont pas les coups qui m'ont fait le plus mal, mais surtout l'expression de ma mère pendant qu'elle me frappait* ». Les appels d'Eurydice ne se sont pas produits à la même heure et n'ont pas tous eu la même durée.

Si le cadre thérapeutique dépend d'un fil... comme nous l'avons dit précédemment, ceci ne veut pas dire qu'il soit inexistant.

Parole  
donnée  
à...

La première  
partie de ce  
texte est parue  
dans le N° 1  
des Carnets

**Il y a une nécessité psychique pour le parent violent de maintenir l'autre à distance...**

Pendant la durée de l'appel, il existe un accord implicite de ne pas passer à l'acte, une accommodation réciproque à ne pas voir, ni être vu, exclusivité de la communication verbale au détriment de la visuelle et notamment l'acceptation de l'anonymat (ce qui ne veut pas forcément dire anonymat du psychologue).

La relation téléphonique présuppose la compréhension du professionnel de la nécessité psychique de la part des parents violents de maintenir l'autre à distance dans la mesure où cet autre est vécu comme intrusif. Et, réciproquement, de la part des parents violents, que cet autre, à une distance acceptable et en dehors du contrôle du regard, puisse offrir un contenant à leur souffrance.

Il s'agit de créer une ébauche de lien à l'abri d'une rencontre perçue comme destructrice pour l'objet et pour le moi. L'absence de paramètres spatiaux invariables du cadre nous amène à privilégier les aspects temporels de celui-ci.

A travers une certaine maîtrise du moment et de la durée de l'appel, les parents violents ont le sentiment de désamorcer la dangerosité qu'ils assignent à toute consultation. Ceci suppose de la part du psychologue d'accepter que la scansion de la séance provienne de l'appelant, que la parole - aussi angoissante soit elle - reste suspendue à un dicible au hasard d'un autre appel.

Les parents violents craignent la dépendance de tout lien et la distance les protège contre l'effraction de leur espace psychique, qui, de fusionnel, à l'origine, est resté saturé comme précairement narcissique par la suite.

L'indicible des parents violents assure l'équilibre (inatteignable) de ses fragiles échafaudages narcissiques. L'absence de la trilogie voir-être vu-voir qu'on est vu, permet peut-être d'exhumer l'indicible qui est surtout l'impensable.

*« Entendre l'inouï, dit André GREEN, c'est aller à l'imvisible, à l'au-delà du visible ».*

Si l'exhibitionniste montre pour ne pas dire, les parents violents se cachent pour ne pas dire.

\* André GREEN, *Narcissisme de vie, narcissisme de mort*, Ed. de Minuit.

Les parents maltraitants ont besoin de cacher leur violence, mais surtout, de se cacher.

Beaucoup de parents violents ont été soumis eux-mêmes au contrôle omnipotent du regard de leurs propres parents qui les empêchaient de manifester tout élan vital, qui exigeaient d'eux une pétrification mortifère de leurs mouvements.

Se cacher, rester en dehors de l'œil inquisiteur, scrutateur de leurs parents équivalait à trouver un espace propre ; confusion entre espace psychique et espace géométrique qui perdurera dans leur fonctionnement psychique.

Ce type de personnes gardera la peur d'être dominé par un regard qui contrôle ses mouvements mais aussi ses pensées.

Le regard comme peur, dirait BION, d'une « annihilation imminente ».

M. FOUCAULT, dans son livre « *Surveiller et punir* » \* souligne que le pouvoir disciplinaire impose à ceux qu'il soumet un principe de visibilité obligatoire.

Dans la discipline - continue FOUCAULT - ce sont les sujets qui ont à être vus. C'est le fait d'être vu sans cesse, de pouvoir toujours être vu, qui maintient dans son assujettissement l'individu disciplinaire.

Dans cet ouvrage, FOUCAULT nous rappelle que le *Panopticon* de Bentham était la forme architecturale de la prison où le pouvoir de la vue comme moyen de contrôle du prisonnier atteignait le plus haut degré. Le dispositif panoptique démontrait que dans une prison vitrée, la pleine lumière et le regard d'un surveillant contrôlaient de manière plus efficace les prisonniers que l'ombre d'une cellule isolée. *La visibilité est un piège* conclut FOUCAULT.

Les parents violents évitant le regard cherchent à se libérer du contrôle omnipotent de l'autre, peut-être condition préalable à toute esquisse d'une pensée.

\* Michel FOUCAULT, *Surveiller et punir*, Ed. Gallimard

**Les parents violents se cachent comme ils se cachaient, enfants, de la violence de leurs parents.**

**La visibilité est un piège !**



**Quelle image  
le regard de  
l'autre ren-  
voie-t-il ?**

Ils se protègent aussi du sentiment de honte qui les inonde à travers le regard de l'autre.

Le regard, comme le miroir de Blanche-Neige, leur renvoie une image déformée d'eux-mêmes qui les dévalorise.

À propos du regard, n'est-ce pas justement celui-ci qui fuit Oedipe ?

Lorsque, ayant pris conscience de l'horreur de l'inceste, Oedipe clame un châtement, il dit : « vite, au nom des dieux, vite cachez-moi quelque part, loin d'ici, tuez-moi, jetez-moi à la mer ou en lieux du moins où l'on ne me voie plus... »<sup>1</sup>

Faut-il rappeler que c'est justement ses yeux qu'il crève en guise de châtement exemplaire, tout en disant : « Ainsi, ne verront-ils plus ni le mal que j'ai subi, ni celui que j'ai causé... »

Oedipe se châtie-t-il en se crevant les yeux, supplice extrême à la mesure du crime ?

Où cherche-t-il plutôt à éviter la souffrance, la honte de voir qu'il est regardé, qu'il est réprimandé par le regard de l'autre ?

Dans la problématique de la violence, il apparaît de plus en plus que le plus marquant, ce ne sont pas les coups seulement, mais le regard concomitant.

L'importance de l'axe oeil-main dans la maltraitance est actuellement développée en France par Dominique AGOSTINI.

Comme disait Eurydice, notre patiente, ce qui l'avait le plus angoissée a posteriori des scènes de violence subies dans son enfance, ce n'étaient pas tant la main qui frappait que le regard haineux qui l'accompagnait.

Peut-être, ce qui acquiert valeur traumatique est la synchronie entre la main qui frappe et le regard qui désintègre.

En évitant l'un des pôles de cet axe, le regard, peut-être cherche-t-on à éviter la réactualisation traumatique des scènes de violence infantiles.

<sup>1</sup> SOPHOCLE, *Oedipe Roi*.

<sup>2</sup> Idem.

Mais, en évitant le regard, on n'évite pas seulement la réactualisation mortifère des pulsions de mort, mais on évite peut-être par la même occasion un autre aspect non moins important qui est sa dimension érogène.

Eurydice, notre patiente, avait fait allusion au regard de son père qu'elle vivait comme inquiétant, transgressif.

Bien que nous n'ayons pas le temps de le développer, ne pourrions-nous pas avancer comme hypothèse que dans la maltraitance, cette dimension érogène du regard est toujours présente ?

À la base de toute compulsion à la répétition, il y a la pulsion de mort, il est vrai. Mais, comment imaginer qu'elle puisse se répéter sans jouissance ? Thanatos bien sûr, mais imprégné d'Éros.

Et s'il en était ainsi, ne serait-ce pas cet aspect de jouissance la principale source de honte ? Quoi qu'il en soit, si Éros apparaît, c'est comme tentative désespérée d'apaiser la faim de Thanatos.

Trop préoccupés par l'effet dévastateur des pulsions de mort qui émanent des parents violents à l'égard de leurs enfants, nous avons peut-être négligé les pulsions de mort qui opèrent à l'intérieur même de leur psychisme.

Comment leur demander de haïr moins l'autre, qu'ils ne se haïssent eux-mêmes ?

La grande difficulté qu'ont les parents violents d'accepter une aide réside - me semble-t-il - dans l'isolement narcissique derrière lequel ils se barricadent. Leur narcissisme n'est pas un ciment qui garantit l'unité du moi caractéristique du narcissisme de vie comme cela a été longuement analysé par A. GREEN.

Bien au contraire, le narcissisme des parents violents est comme une neige de printemps qui court le risque de fondre à la première tourmente, entraînant en avalanche derrière soi les fragments du moi, narcissisme négatif, narcissisme de mort.

*Porter la mort avec soi pour ne pas mourir*, voilà un paradoxe qui mérite réflexion pour essayer de comprendre le fonctionnement psychique du parent violent.

À suivre...

**Nous formulons l'hypothèse que, dans la maltraitance, la dimension érogène du regard est toujours présente.**



## Du côté des livres

Henri SZULMAN et Kati VARGA (Sous la direction de)  
*Adolescences, Toxicomanies*  
Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1989.

On tirera un intérêt certain de la (re)lecture de ce petit livre (97 pages) paru en 1989 dans une collection fort bien nommée « Chemins cliniques ». Ce travail présente donc cet intérêt non négligeable propre aux exposés cliniques auxquels peu de praticiens prennent le risque de s'exposer, surtout parmi les psychanalystes. L'intérêt se redouble ici du fait qu'il s'agit de patients (donc de pratiques) particulièrement difficiles : les toxicomanes.

Le ton est donné par la préface du Dr. BERGERET qui, relativisant l'importance du symptôme, réintroduit la dimension du lien social et, a fortiori, familial dont la défaillance nous aide à comprendre le trouble manifeste.

« La toxicomanie..., dit-il, doit être comprise comme partie... de l'ensemble des questions posées par les jeunes générations dans leur rapport avec le monde des adultes dans lequel il leur est d'autant plus difficile d'entrer que beaucoup d'adultes autour d'eux, et dans la famille d'abord, tiennent un discours montrant qu'ils ne savent pas très bien quels rôles ils ont eux-mêmes à jouer. »

On(re)trouvera avec plaisir dans le chapitre intitulé « Un lieu pour les parents » la pertinence des thèses de Kati VARGA dont on se souvient pour son passage remarqué à Brest, thèses construites sur la base d'un questionnement où l'on reconnaît la qualité du clinicien : « Comment aider les adolescents à grandir alors qu'ils ne formulent aucune demande d'aide? », « Comment aider les parents à aider leur enfant sans contribuer à renforcer une certaine emprise et la dépendance du jeune? », « Comment comprendre la volonté désespérée de certains parents de maintenir une empreinte quasi-physique sur leur enfant? ».

Kati VARGA montre donc une fois encore comment l'erreux reviendrait à sacrifier trop rapidement à une représentation pourtant courante d'un toxicomane paria et sans lien. Or, affirme-t-elle, « un toxicomane garde toujours un lien avec sa famille, ses parents, même si ce lien est soumis à bien des aléas ».

Comment conclure se demande alors l'auteur si ce n'est un constatant (ce qui justifie le travail avec les parents dans tout dispositif d'aide aux enfants y compris les adolescents répulés sociaux) que « beaucoup des adultes aujourd'hui restent pris entre deux générations, celles dont ils sont issus et celle à qui il question de transmettre un héritage dans le sens du ni trop ni trop peu! ».

D.C.

## Annonces

**Le travail en réseau avec l'adolescent en rupture**  
Journée d'étude organisée par l'Association Subjectif  
Jeudi 3 Octobre à Brest  
Rens. Maria Squillante, Centre Winnicot : 02 98 41 54 55

**La mémoire et l'Oubli**  
2<sup>ème</sup> journée de formation des psychiatres de l'Ouest  
Vendredi 11 et Samedi 12 Octobre à Brest  
Rens. CFFCRP : 02 98 44 07 47

**Ethnopsychiatrie et thérapie familiale**  
Colloque annuel du CEFA  
Samedi 7 Décembre à Paris  
Rens. CEFA / 01 43 54 98 84

**2001, l'odyssée du Placement Familial**  
Colloque organisé par le GRAPE  
21, 22 et 23 Novembre à Saint Malo  
Rens. GRAPE : 01 48 78 30 88

**SESSAD 96**  
Journées Nationales de Formation ANCREAI  
27 et 28 Novembre à Cuen  
Rens. CREAI de Normandie : 31 75 15 20

### Conjugalité et parentalité : Irène THERY, Sociologue

Journée d'étude organisée par Parentel  
15 h : Atelier pour les professionnels (sur réservation)  
20 h 30 : Conférence publique  
Vendredi 22 Novembre à Brest  
Rens. et réserv. : Parentel : 02 98 01 28 90

#### Annoncez-vous!

Offre d'emploi : 100F  
Demande d'emploi : 50F  
Agenda : 100 F

Encarts publicitaires (1/4 ou 1/2 page) : nous contacter.  
(NB : nous vous offrons le N° de parution de votre annonce)

## *Les Carnets de Parentel*

Publication bimestrielle de l'Association.

Parentel gère un Service d'Aide Psychologique pour les parents en difficulté avec un enfant en mettant diverses actions dans un projet de prévention des troubles familiaux

**Direction :** D. Cunm

**Rédaction du N°2 :** D. Courc, F. Rabouin, H. Tigréat, M. Quéré.

**Conception graphique :** Des Signes

**Impression :** Archant Imprimeur

Abonnements, annonces, contributions

*S'adresser à :*

*Les Carnets de Parentel*

29 rue de St Brieuc 29200 BREST.

Tel/Fax : 02 98 01 28 90.

### Tarifs

Prix au n° : 30 F

Abonnement (4 n°) : 100 F

N° 1 : A l'écoute de la maltraitance

N° 2 : La place du parent absent

N° 3 : Recombosition de la famille

N° 4 : L'école et la famille

X

### Bulletin d'abonnement

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Activité : .....

Je m'abonne pour 4 N° (à partir du N° :.....) 100F

Je souhaite recevoir un N° (N° :.....) 30F

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à l'ordre de Association Parentel :

*Les Carnets de Parentel*

29 rue de Saint Brieuc

29200 BREST



Parentel

**BREST 02 98 47 72 72**

**QUIMPER 02 98 95 47 47**

**MORLAIX 02 98 88 70 70**